

# SUPPRESSIONS ET/OU MODIFICATIONS DES ÉPREUVES DES CONCOURS EXTERNES ORGANISÉS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Version du 21 juillet 2020

Pour tenir compte de la crise sanitaire, la DGDDI modifie, à titre temporaire, les règles d'organisation générale des concours et examens afin d'assurer la continuité des recrutements. Le nombre, le contenu et les coefficients d'épreuves de certains concours et examens sont modifiés par arrêtés en application du décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

CONCOURS	ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	ÉPREUVES D'ADMISSION
<p style="text-align: center;">INSPECTEUR EXTERNE <b>(BAC + 3)</b></p> <p style="color: blue; text-align: center;"><a href="#">Arrêté modificatif (lien pdf)</a></p>	<p>Sans changement</p>	<p><b>Maintien de l'épreuve n° 1</b> - Entretien, sur la base d'une fiche de parcours professionnel et personnel, visant à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au sein de la DGDDI. <i>Durée inchangée : 30 minutes - Coefficient : 16 au lieu de 10.</i></p> <p style="color: red;"><b>Suppression des épreuves n° 2</b> (finances et gestion publique – coefficient 3) <b>et n° 3</b> (langue étrangère – coefficient 3)</p>
<p style="text-align: center;">INSPECTEUR EXTERNE spécialité programmeur système d'exploitation (PSE) <b>(BAC + 3)</b></p> <p style="color: blue; text-align: center;"><a href="#">Arrêté modificatif (lien pdf)</a></p>	<p>Sans changement</p>	<p><b>Maintien de l'épreuve n° 1</b> - Entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur, à partir notamment d'un curriculum vitae transmis par le candidat. <i>Durée inchangée : 30 minutes - Coefficient inchangé : 5.</i></p> <p><b>Modification de l'épreuve n° 2</b> - Interrogation portant sur l'informatique. <span style="color: red;">Suppression de l'exposé sur un sujet tiré au sort par le candidat.</span> Maintien du questionnement sur le programme de l'épreuve. <i>Durée modifiée : 20 minutes au lieu de 30 minutes - Coefficient inchangé : 3</i></p> <p><b>Maintien de l'épreuve n° 3</b> (<i>déjà passée par les candidats</i>) - Traduction et réponse à des questions portant sur un texte en anglais issu d'une revue ou d'une documentation informatique. <i>Durée inchangée: 2 h - Coefficient inchangé : 1</i></p>
<p style="text-align: center;">CONTRÔLEUR EXTERNE de la branche des OPÉRATIONS COMMERCIALES <b>(BAC)</b></p> <p style="color: blue; text-align: center;"><a href="#">Arrêté modificatif (lien pdf)</a></p>	<p>Épreuve de pré-admissibilité et d'admissibilité</p> <p style="text-align: center;">Sans changement</p>	<p><b>Maintien de l'épreuve n° 1</b> : Entretien destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au ministère. <i>Durée inchangée : 25 minutes - Coefficient : 10 au lieu de 8</i></p> <p style="color: red;"><b>Suppression de l'épreuve n° 2</b> (langue étrangère – coefficient 2)</p>
<p style="text-align: center;">CONTRÔLEUR EXTERNE de la branche de la SURVEILLANCE <b>(BAC)</b></p> <p style="color: blue; text-align: center;"><a href="#">Arrêté modificatif (lien pdf)</a></p>	<p style="text-align: center;">Épreuve de pré-admissibilité : sans changement</p> <p style="text-align: center;">Épreuves d'admissibilité :</p> <p style="color: red;">L'épreuve n°1 (résumé de texte et réponses à des questions – coefficient 4) qui devait être réorganisée, le 6 avril, pour certaines zones <b>est supprimée pour toutes les zones.</b></p> <p>L'admissibilité sera prononcée sur le cumul des points obtenus à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* l'épreuve de pré-admissibilité (coefficient 2 inchangé)</li> <li>* l'épreuve n°2 par option (coefficient 4 inchangé)</li> <li>* et à l'épreuve n°3 facultative (coefficient 1 inchangé : seuls les points au dessus de 10 comptent).</li> </ul>	<p><b>Modification de l'épreuve n° 1 – Entretien de recrutement.</b> <span style="color: red;">Suppression de la phase d'évaluation psychologique.</span></p> <p>Entretien avec le jury destiné à apprécier, notamment, les motivations du candidat et son aptitude à exercer les fonctions de contrôleur au ministère . <i>Durée de l'entretien inchangée : 25 minutes - Coefficient inchangé : 8</i></p> <p style="color: red;"><b>Suppression des épreuves n° 2</b> (langue étrangère – coefficient 2) <b>et n° 3</b> (exercices physiques – coefficient 3)</p>
<p style="text-align: center;">CONTRÔLEUR EXTERNE spécialité surveillance et maintenance navale <b>(BAC)</b></p> <p style="color: blue; text-align: center;"><a href="#">Arrêté modificatif (lien pdf)</a></p>	<p>Sans changement</p>	<p><b>Maintien de l'épreuve n° 1</b> : exposé sur un sujet portant sur des connaissances de mécanique et l'électrotechnique navale, suivi d'un entretien d'ordre général, technique ou administratif avec les examinateurs permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à exercer les tâches qui lui seront confiées . <i>Préparation (15 minutes) et durée (20 minutes) inchangées - Coefficient : 6 au lieu de 3</i></p> <p><b>Maintien de l'épreuve n° 2</b> : exercices pratiques de maintenance navale. <i>Durée : 45 minutes - Coefficient : 7 au lieu de 5</i></p> <p style="color: red;"><b>Suppression des épreuves n° 3</b> (langue étrangère – coefficient 2) <b>et n° 4</b> (exercices physiques – coefficient 3)</p>

**SUPPRESSIONS ET/OU MODIFICATIONS DES ÉPREUVES DES CONCOURS EXTERNES ORGANISÉS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020**

**Version du 21 juillet 2020**

Pour tenir compte de la crise sanitaire, la DGDDI modifie, à titre temporaire, les règles d'organisation générale des concours et examens afin d'assurer la continuité des recrutements. Le nombre, le contenu et les coefficients d'épreuves de certains concours et examens sont modifiés par arrêtés en application du décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

CONCOURS	ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	ÉPREUVES D'ADMISSION
<p>CONTRÔLEUR EXTERNE spécialité surveillance et maintenance automobile <b>(BAC)</b></p> <p><a href="#">Arrêté modificatif (lien pdf)</a></p>	<p align="center">Sans changement</p>	<p><b>Maintien de l'épreuve n° 1</b> : exposé sur un sujet de mécanique et d'électrotechnique automobile suivi d'un entretien d'ordre général, technique ou administratif avec les examinateurs, pouvant comporter des exercices pratiques permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à exercer les tâches qui lui seront confiées. <i>Préparation (15 minutes) et durée (20 minutes) inchangées - Coefficient : 6 au lieu de 3</i></p> <p><b>Maintien de l'épreuve n° 2</b> : exercices pratiques de maintenance automobile. <i>Durée : 45 minutes - Coefficient : 7 au lieu de 5</i></p> <p><b>Suppression des épreuves n° 3</b> (langue étrangère – coefficient 2) <b>et n° 4</b> (exercices physiques – coefficient 3)</p>
<p>CONTRÔLEUR EXTERNE de la branche des OPÉRATIONS COMMERCIALES spécialité programmeur <b>(BAC)</b></p> <p><a href="#">Arrêté modificatif (lien pdf)</a></p>	<p align="center">Sans changement</p>	<p><b>Maintien de l'épreuve n° 1</b> - Entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions de contrôleur, à partir notamment d'un curriculum vitae transmis par le candidat. <i>Durée inchangée : 25 minutes - Coefficient inchangé : 5.</i></p> <p><b>Modification de l'épreuve n° 2</b> - Interrogation portant sur l'informatique. <b>Suppression de l'exposé</b> sur un sujet tiré au sort par le candidat. Maintien du questionnement sur le programme de l'épreuve. <i>Durée modifiée : 20 minutes au lieu de 30 minutes - Coefficient inchangé : 2</i></p>
<p>AGENT DE CONSTATATION EXTERNE CONCOURS COMMUN DE CATÉGORIE C <b>(DNB)</b></p>	<p align="center">Sans changement</p>	